

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 17 SEPTEMBRE 2018

Dûment convoqué le Conseil municipal d'Aigrefeuille s'est réuni dans la salle du conseil.

Conseillers présents : MM. ANDRÉ Christian, IMART Thierry, LEMORTON Joël, SANY Bernard, Philippe STURMEL.

et Mmes ANTHINIAC Laurence, DUCROS Lucie, LOPEZ Valérie, LOUBET Marine, POUPOT Mary.

Secrétaire de séance : LEMORTON Joël

Absents excusés : MARTIN Jeanne procuration à Bernard SANY

GRUDÉ Jean-Louis procuration à Brigitte CALVET

CORDIER Sandra pas de procuration

DIXON Eric pas de procuration

La séance est ouverte à 20 h 35 par Madame Brigitte CALVET, Maire.

-Clos de la Marelle : modification de la délibération du 22 février 2018 portant sur la commercialisation des lots : application de la TVA sur marge.

Madame le Maire rappelle que le Conseil Municipal a délibéré le 26 mars 2018 afin de fixer les prix de vente TTC des lots du lotissement le Clos de la Marelle et les prix des terrains de ce lotissement ont été fixés en appliquant la TVA sur le prix des terrains et non sur la TVA sur marge.

Or, il convient de modifier le régime de TVA applicable pour la vente de ces terrains car une réponse ministérielle du 17 mai 2018, explique que seule la condition d'identité juridique doit être respectée alors qu'auparavant l'application de la TVA sur marge portait sur des opérations pour lesquelles le bien revendu était identique au bien acquis quant à ses caractéristiques physiques et sa qualification juridique.

Madame le Maire précise que Création Foncière qui est en charge de la vente des lots va faire une remise de 3000.00 € sur le prix de vente de tous les terrains sauf sur le macro lot.

Les prix des terrains sont donc mentionnés dans le tableau ci-après :

LOTISSEMENT COMMUNAL "LE CLOS DE LA MARELLE"				
N° LOT	SURFACE	SURFACE DE PLANCHER	FACADE	PRIX DE VENTE TTC
1	598 m ²	160 m ²	21 m	112 000,00 €
2	600 m ²	160 m ²	21 m	114 000,00 €
3	600 m ²	160 m ²	angle	114 000,00 €
4	600 m ²	160 m ²	21 m	117 000,00 €
5	805 m ²	180 m ²	34 m	129 000,00 €
6	723 m ²	170 m ²	23 m	124 000,00 €
7	723 m ²	170 m ²	22 m	127 000,00 €
8	757 m ²	170 m ²	23 m	128 000,00 €
9	757 m ²	170 m ²	24 m	125 000,00 €
10	757 m ²	170 m ²	27 m	126 000,00 €
11	600 m ²	160 m ²	24 m	117 000,00 €
12	555 m ²	160 m ²	angle	110 000,00 €
13	660 m ²	160 m ²	angle	117 000,00 €
14	675 m ²	160 m ²	22 m	120 000,00 €
15	714 m ²	170 m ²	angle	122 000,00 €
16	980 m ²	280 m ²	logts sociaux	
17	1870 m ²	550 m ²	logts sociaux	
18	2949 m ²	1020 m ²	logts sociaux	226 958,49 €
			TOTAL	2 028 958,49 €

Vote : 8 voix pour 4 abstentions 1 voix contre

-Modification du tableau des indemnités de fonctions du Maire et des adjoints.

Madame le Maire explique qu'en raison de la démission de Monsieur Jean-Louis GRUDÉ de sa délégation aux espaces verts et en raison de la nomination de Madame Laurence ANTHINIAC aux délégations communication et culture, il convient de modifier les indemnités de fonctions du Maire et des adjoints.

Le Conseil municipal approuve à l'unanimité cette modification du tableau des indemnités du Maire et des adjoints

Vote : 13 voix pour

-Création d'un poste d'agent technique territorial

Madame le Maire explique que Matthieu MARTI est embauché par la mairie au service technique depuis le 21 décembre 2015 et que son contrat qui est un contrat d'avenir à temps complet prendra fin le 21 décembre 2018.

Toutefois, Madame le Maire propose de réemployer Matthieu MARTI sur un poste d'adjoint technique territorial car il s'avère que les différentes et nombreuses tâches demandées aux employés du service technique justifient la présence de 3 agents.

En outre, Madame le Maire précise qu'une partie de leur temps de travail est utilisée dans le cadre d'une convention de service pour assurer des tâches d'entretien de la voirie et de ramassage des espaces verts de la commune pour le compte de Toulouse Métropole et que les heures effectuées sont remboursées par Toulouse Métropole.

Le Conseil municipal approuve à l'unanimité la création de ce poste d'agent technique territorial.
Vote : 13 voix pour

-Changement des horaires pour le personnel communal aux écoles

Madame le Maire informe le Conseil Municipal qu'en raison du départ à la retraite d'un agent employé aux écoles, des réunions se sont tenues pour réfléchir à une réorganisation du planning du personnel des écoles tout en maintenant des services de qualité pour la garderie, la cantine, le ménage et les missions des ATSEM.

Les agents concernés ont approuvé la nouvelle organisation qui leur a été présentée lors d'une réunion le 18 juin 2018 et qui se décline comme suit :

Augmentation des heures de travail sur 3 postes : Un poste d'adjoint technique occupé par Alexia RACAUD, un poste d'adjoint technique principal de deuxième classe occupé par Jacqueline BEBERT passant de 28h à 31h hebdomadaires (annualisées) et un poste d'adjoint technique occupé par Mathilde QUINTANO passant de 28h à 32h (annualisées).

Madame le Maire précise que compte tenu que l'augmentation des heures de ces postes est supérieure à 10%, il est nécessaire de supprimer et de créer trois nouveaux postes.

Enfin, elle ajoute que le Comité Technique Intercommunal du Centre de Gestion de la Haute-Garonne a rendu un avis favorable pour chacune de ces suppressions de poste à la suite de la modification de la durée hebdomadaire.

Le Conseil municipal approuve à l'unanimité ce changement d'horaires pour le personnel communal des écoles.

Vote : 13 voix pour

-SDEHG intégration de l'éclairage public du lotissement des Terreforts

Madame le Maire propose que cette délibération soit ajournée.

Les membres du Conseil municipal acceptent cet ajournement.

Vote : 13 voix pour

-SDEHG l'extension éclairage public pour la place du marché, le cheminement piétonnier et les parkings du belvédère.

Madame le Maire présente au Conseil municipal l'avant-projet sommaire du SDEHG concernant cette opération dont le coût s'élève à 55 000.00 € .

La part estimée restant à la charge de la commune est de 11 139.00 €.

Le Conseil municipal approuve à l'unanimité cet avant-projet du SDEHG.

Vote : 13 voix pour

-SDEHG désignation d'un délégué à la Commission territoriale de Lanta en remplacement de Jean Louis GRUDÉ.

Madame le Maire explique que compte tenu que Jean-Louis GRUDÉ a souhaité démissionner de sa fonction de délégué auprès de la commission territoriale de Lanta du SDEHG, il convient d'élire un nouveau délégué.

Après que le Conseil municipal ait procédé au vote, à bulletin secret, Philippe STURMEL est élu à l'unanimité délégué auprès de la commission territoriale de Lanta du Syndicat Départemental d'Électricité de la Haute-Garonne aux côtés de Brigitte CALVET, Maire.

Vote : 13 voix pour

-SBHG : désignation d'un délégué titulaire en remplacement de Jean-Louis GRUDÉ

Madame le Maire explique que compte tenu que Jean-Louis GRUDÉ a souhaité démissionner de sa fonction de délégué auprès du Syndicat du Bassin Hers Girou, il convient d'élire un nouveau délégué titulaire.

Après que le Conseil municipal ait procédé au vote, à bulletin secret, Bernard SANY est élu à l'unanimité délégué titulaire auprès du Syndicat du Bassin Hers Girou et il sera suppléé par Brigitte CALVET, Maire.

Vote : 13 voix pour

Résiliation du bail de Monsieur LATGER

Madame le Maire rappelle qu'un bail à ferme avait été conclu avec Monsieur Didier Claude LATGER sur la parcelle ZD 191, parcelle qui va être aménagée pour le lotissement communal le Clos de la Marelle. De ce fait, cette parcelle ne peut plus être exploitée par Monsieur LATGER et il convient donc de résilier le bail à ferme moyennant une indemnité fixée d'un commun accord à 15000.00 € et qui sera versée avant le 31 janvier 2019.

Vote : 13 voix pour

-Compétences de la Métropole transfert d'une compétence facultative supplémentaire en matière d'enseignement professionnel des arts du cirque.

Madame le Maire explique que par délibération du Conseil de la Métropole du 28 juin 2018, le transfert de la compétence facultative « Enseignement professionnel des Arts du Cirque et notamment l'enseignement supérieur en la matière » a été approuvée et ce, à compter du 1er janvier 2019.

Il est donc aujourd'hui demandé aux communes de la Métropole de délibérer concernant le transfert de cette compétence.

Le Conseil municipal approuve à l'unanimité le transfert de cette compétence facultative.

Vote : 13 voix pour

SDEHG : autorisation signature conventions

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que, dans le cadre de la réalisation du lotissement communal du Clos de la Marelle, la construction d'une ligne électrique qui doit traverser la parcelle ZD191 appartenant à la Mairie est prévue.

En effet, une canalisation souterraine sur une longueur d'environ 36 mètres sera creusée et un poste de transformation ENEDIS installé.

Il est donc nécessaire de signer avec le Syndicat Départemental d'Energie de la Haute-Garonne (SDEHG) une convention de servitude ASD.ER 84 et une convention DP.ER.

Le conseil municipal autorise à l'unanimité, Madame le Maire à signer avec le SDEHG les deux conventions de servitude.

Vote : 13 voix pour

INFORMATIONS DIVERSES

Transmission des convocations aux Conseils municipaux

Madame le Maire propose que les convocations aux prochains conseils municipaux soient transmises par mail avec accusé de réception.

Le Conseil municipal approuve à l'unanimité cette version dématérialisée de transmission des convocations aux conseils municipaux.

La séance est levée à 22 h 00.

Signatures

Brigitte CALVET
Maire d'Aigrefeuille

